

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS-BOURNENS-SULLENS**

Au Conseil Intercommunal
1303 Penthaz

Penthaz, le 13 novembre 2025

**Rapport de la commission des Finances sur le préavis du Comité directeur
N°05/2025 relatif au projet de modification du bassin de la STAP de Bettens**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La commission des Finances composée de Madame Elisabeth Clément, ainsi que de Messieurs Philippe Tesse, Michel Lugeon, Pierre-André Ischi et Thierry Golay s'est réunie le 04 novembre 2025 dans les locaux de l'AIEE pour étudier le préavis N°05/2025 relatif au projet de modification du bassin de la STAP de Bettens.

Sont absentes : Mesdames Laurence Larghi et Corinne Borgeaud

Le comité de Direction est représenté par Messieurs Claude Moinat, Frédéric Burnand et René Nicolet ainsi que du secrétaire-trésorier Monsieur Bernard Augsburger. Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité ainsi que pour les informations transmises et les réponses à nos questions.

Dans son préambule le Comité de Direction nous expose la nécessité de raccorder la STAP de Bettens au bassin de 130 m³ de l'ancienne STEP afin d'avoir un volume à disposition en cas de pénurie d'énergie (OSTRAL) et pour éviter les déversements lors de fortes intempéries.

Le bassin attenant de 2'000 m³ pourra être désaffecté afin que l'espace qu'il occupe puisse être utilisé pour d'autres besoins de la commune.

Une étude de faisabilité hydraulique, une modélisation, une analyse des déversements, un avant-projet et un projet de l'ouvrage ont été effectué par l'entreprise HOLINGER.

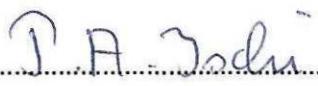
Les travaux nécessaires à cette modification nous ont été détaillés par le comité de Direction.

Plusieurs offres ont été demandées aux entreprises et le montant du devis est de CHF 104'405,21 TTC

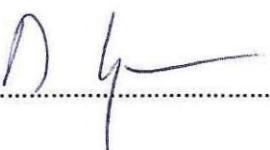
Ces travaux seront financés par un emprunt auprès d'un établissement financier ou par les liquidités courantes de l'Association. En accord avec les durées d'amortissements obligatoires édictées par MCH2, ces travaux seront amortis sur 60 ans dès l'année qui suit le début de l'utilisation.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission des Finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, d'accepter les conclusions du préavis 05/2025 relatif au projet de modification du bassin de la STAP de Bettens.

Les membres de la commission des finances :

Pierre-André Ischi 

Elisabeth Clément 

Michel Lugeon 

Philippe Tesse 

Thierry Golay, rapporteur 